



Le 26 novembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

BUDGET

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

M. Savoie

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

LOYERS

M. Savoie

L'hon. M. Hickey

M. Savoie

L'hon. M. Hickey

M. Savoie

L'hon. M. Kennedy

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

SERVICES DE TRAITEMENT DES DEPENDANCES

M. Weir

L'hon. M. McKee, c.r.

M. Weir

L'hon. M. McKee, c.r.

FRAIS DE SCOLARITÉ

M. Cullins

L'hon. M^{me} Townsend

SUICIDES

M. Coon

L'hon. M. McKee, c.r.

M. Coon

L'hon. M. McKee, c.r.

QUALITÉ DE L'AIR

M^{me} S. Wilson

L'hon. M. LePage

M^{me} S. Wilson

L'hon. C. Chiasson

ÉQUITÉ SALARIALE

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M^{me} Holt

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

BUDGET

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je vous souhaite un bon après-midi.

[Traduction]

Aujourd'hui, nous commencerons par certaines préoccupations au sujet du gouvernement et de ses engagements. La plateforme libérale indique que, chaque année de son mandat, le gouvernement équilibrera le budget. Dans le discours du trône, sous « Responsabilité financière », les Libéraux ont aussi mentionné ce qui suit :

Pour se donner les moyens de servir la population et de lui fournir les services dont elle a besoin, votre gouvernement doit faire preuve de responsabilité financière. Il s'engage donc à présenter un budget équilibré chaque année de son mandat.

La première ministre change maintenant de discours en avançant que le gouvernement devrait seulement être tenu responsable d'équilibrer les comptes pendant les années dont il assume l'entière responsabilité. Voilà qui diffère de ce qui a été dit pendant la campagne et de ce qui est indiqué dans la plateforme électorale des gens d'en face et dans le discours du trône. Nous sommes déjà témoins d'un tel changement de cap dans le cas du transfert aux comptes de l'exercice en cours de la remise de 10 %. Je rappellerai aux parlementaires du côté du gouvernement qu'ils ont fait des promesses d'une valeur de 79 millions de dollars alors que leur comptabilité comportait une erreur de 1 milliard de dollars. Comment les gens du Nouveau-Brunswick pourraient-ils croire que le gouvernement actuel équilibrera les comptes au cours des deux prochaines années?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Je remercie le député d'en face, le chef de l'opposition officielle, de la question. Nous discutons de la question depuis maintenant deux ou trois jours, et je suis un peu curieux. Nous comprenons qu'un processus s'est produit. Au cours des derniers mois, nous avons pris des engagements et nous travaillons au processus budgétaire en vue de trouver un équilibre. Voilà la nature du travail à accomplir. La tâche nous revient donc de trouver un équilibre. Nous savons que, dans le passé, le gouvernement précédent attendait de voir si le budget était équilibré et, s'il restait des fonds, ceux-ci étaient alors redistribués à la population sous forme d'aide. Le fardeau reposait ainsi sur la population. Nous avons choisi la deuxième option, parce qu'il s'agit de notre façon de procéder. Nous nous engageons à faire ce que nous pouvons pour aider les gens du Nouveau-Brunswick. Il nous incombe de trouver un équilibre, et c'est ce que nous ferons.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Équilibré signifie que les choses sont en équilibre. On n'atteint pas l'équilibre si le gouvernement dit qu'il s'engage à équilibrer les comptes chaque année pendant quatre ans et qu'il fait ensuite volte-face et dit qu'il n'est pas tenu de le faire pendant les années dont il n'assume pas l'entière responsabilité. Je m'interroge sur la question, Madame la présidente, car il semble y avoir ici un changement de cap. Il semble qu'un bémol ait été ajouté à cet égard.

Je réitère que les parlementaires du côté du gouvernement ont fait leurs promesses, des engagements dont la valeur s'élèverait à un total de 79 millions de dollars pendant l'année en cours. Or, en raison des modifications apportées aux remises...

(Exclamations.)

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Votre tour viendra.

Les parlementaires du côté du gouvernement ont pris un engagement à l'égard de leurs remises et, maintenant, ils réorienteront au moins 24 millions de dollars vers les comptes de l'année en cours. Voilà qui vient gonfler considérablement les 79 millions prévus par le gouvernement. Voyez-vous, cela m'amène à me questionner au sujet des années incomplètes, Madame la présidente. Le gouvernement équilibrera-t-il les comptes pendant la quatrième année de son mandat? Les parlementaires d'en face pourraient utiliser comme excuse le fait que la dernière année de leur mandat n'est pas une année complète. Le feront-ils, comme ils l'ont fait au cours des trois premières semaines de leur première année?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Encore une fois, nous voyons le contraste entre les deux approches. Nous avons pris des engagements et nous avons dit que nous allions immédiatement y donner suite.

La question faisait partie de notre plateforme électorale, et les gens du Nouveau-Brunswick ont approuvé le tout.

Par ailleurs, nous nous souvenons tous que le Parti progressiste-conservateur avait lui aussi promis de réduire la TVH pendant la campagne électorale. Or, la semaine dernière, j'ai entendu le chef de l'opposition officielle dire ce qui suit : Si nous avions été élus, nous



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

aurions analysé la situation et nous aurions décidé de ce que nous allions faire après avoir vu les états financiers.

Je me pose donc la question suivante : Si les sorts étaient inversés et que les résultats avaient été différents, de sorte que, après six mois, les gens d'en face avaient enregistré un déficit de 92 millions de dollars et avaient vu différentes situations se présenter, auraient-ils reculé sur leur promesse, le seul engagement qu'ils avaient pris pendant la campagne? Auraient-ils simplement décidé qu'ils n'étaient plus disposés à le faire, en fin de compte?

Nous ne procédons pas ainsi. Lorsque nous prenons un engagement, nous menons la tâche à bien.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Eh bien, la réponse, Madame la présidente, est que nous avons suffisamment bien géré les choses pour être en mesure de prendre de telles décisions. Les gens d'en face se sont acculés au pied du mur. Ils reviennent déjà sur leur promesse. Après seulement deux ou trois périodes de questions, il est assez évident que, au lieu d'accepter la responsabilité qui revient au gouvernement, les gens d'en face essaient de revenir sur le passé en disant : Eh bien, vous avez fait telle chose ainsi. Ce que nous avons fait, c'est équilibrer les comptes de sorte que la province est en bien meilleure position qu'elle ne l'était pendant le dernier mandat des Libéraux.

Ce que j'essaie d'obtenir de la part du gouvernement est très simple. Les parlementaires du côté du gouvernement ont dit qu'ils respecteraient chacun de leurs engagements et qu'ils équilibreraient les comptes chaque année. Maintenant, ils font volte-face et nous disent qu'ils ne le feront pas. Je dis qu'il y a des chances que les gens d'en face ne soient plus au pouvoir pendant la dernière partie de la quatrième année. Emploieront-ils donc la même excuse pour dire : Eh bien, savez-vous quoi? Nous pouvons simplement faire fi de nos obligations financières puisque nous ne serons pas là à la fin de l'année.

Tenteront-ils d'agir ainsi?

L'hon. Mme Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Je suis contente d'apporter des précisions au député d'en face. Notre équipe s'est engagée à équilibrer les budgets, et par budget équilibré, je ne veux pas dire un excédent de 1 milliard — je parle d'équilibre. Nous proposerons un budget et nous nous y tiendrons. Nous faisons notre possible pour parvenir à l'équilibre budgétaire pour l'exercice financier en cours même si le budget a été établi par un autre gouvernement et que, pendant la majeure partie de l'année, les dépenses ont été engagées par quelqu'un d'autre. Nous ferons tout de même tout ce que nous pouvons pour équilibrer les comptes le plus possible, et je suis persuadée que nous y parviendrons. Ensuite, nous continuerons de présenter des budgets équilibrés pendant le reste de notre mandat et nous transmettrons des prévisions budgétaires équilibrées à un prochain gouvernement éventuel dans l'espoir que ce dernier empruntera la voie que nous aurons tracée pour lui.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

Merci.

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente. Il semble que le gouvernement ne veuille pas parler du fait que nous avons des propriétaires d'immeubles qui ont fait des plans. Ils doivent désormais se conformer aux décisions que prend le gouvernement actuel même s'ils ont déjà suivi des processus et qu'ils ont fait tout ce qu'il fallait pour se conformer à la loi. Maintenant, tout a été bouleversé.

Il est facile pour les parlementaires du côté du gouvernement de dire : Eh bien, nous n'avons en quelque sorte pas tous les renseignements. Les gens d'en face avaient bel et bien tous les renseignements, puisque nous prévoyions que la situation budgétaire empirerait. Ils auraient pu faire volte-face à tout moment avant les élections et dire : Eh bien, savez-vous quoi? Nous devons peut-être prendre un certain recul.

Les parlementaires du côté du gouvernement n'ont pas fait un tel choix. Je vais donc poser la question suivante à nouveau, Madame la présidente : Après trois semaines au pouvoir, les parlementaires d'en face ont dit qu'ils respecteraient toutes leurs promesses, qu'ils équilibreraient les comptes, qu'ils feraient preuve d'un leadership qui inspire confiance et qu'ils prendraient des décisions fondées sur des faits. Les gens d'en face ont ajouté un bémol à l'égard de la responsabilité financière dans leur première année, étant donné qu'ils ne sont pas responsables de l'exercice financier actuel en entier. Procéderont-ils de la même manière pendant la quatrième année?

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Merci pour la question. Je m'excuse pour le manque de clarté. Les budgets que nous préparerons et déposerons chaque année seront équilibrés. Nous ferons de notre mieux pour atteindre l'équilibre budgétaire cette année. Pendant la quatrième année, nous déposerons un budget équilibré. Nous ferons notre travail jusqu'aux élections. Nous avons espoir et nous sommes confiants quant à un retour au pouvoir en tant que gouvernement qui fait ses preuves en tenant ses promesses et en agissant sans aucune hésitation.

Nous livrerons l'équilibre que demande la population du Nouveau-Brunswick. Les gens veulent de l'aide en matière d'abordabilité. C'est pourquoi nous avons mis en œuvre le plafonnement de l'augmentation des loyers dans les plus brefs délais. Les gens veulent de l'aide pour payer leur facture d'électricité. C'est pourquoi nous voulons appliquer un rabais de 10 % sur le total de la facture d'électricité dès que possible. Nous leur donnerons cet

Questions orales

avantage à compter de janvier 2025. Voilà ce qui explique un travail équilibré qui respecte les gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

LOYERS

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Il est bien beau que le gouvernement répète sans cesse les mêmes formules, mais les gens du Nouveau-Brunswick ressentent déjà les répercussions des décisions que prend le gouvernement actuel.

Des propriétaires d'immeubles nous disent que, en raison des décisions du gouvernement actuel, ils ne pourront peut-être pas faire leurs paiements hypothécaires.

Le gouvernement dit : Eh bien, nous voulons faire en sorte qu'il y ait plus de logements disponibles sur le marché locatif. Eh bien, un examen de la situation permet de constater qu'il y a actuellement 36 000 logements locatifs dans la province. Le gouvernement veut en construire 30 000 d'ici à 2030. Le chiffre record est de 2 645 logements dans une année, mais le gouvernement doit faire construire environ 5 000 logements par année. Nous n'en avons jamais construit autant. Le gouvernement veut essentiellement doubler le nombre de logements disponibles.

Nous examinons le plafonnement des loyers, l'augmentation des coûts de construction, l'impôt foncier, la hausse des tarifs d'assurance ainsi que l'augmentation des coûts liés aux matériaux et à la main-d'oeuvre, et nous constatons que le gouvernement actuel diminue maintenant le revenu des propriétaires d'immeubles. Quelle étude le nouveau gouvernement a-t-il menée pour examiner l'efficacité des plafonnements des loyers et leurs répercussions sur les nouvelles constructions?

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci, Madame la présidente. Il est important de souligner ce que notre plafonnement des loyers vise à accomplir. Le gouvernement précédent a appliqué rétroactivement son plafonnement des loyers. Cela a pénalisé les propriétaires d'immeubles qui devaient équilibrer leur budget. Nous, en collaboration avec nos propriétaires et nos exploitants, avons élaboré un plan qui stabilise le marché locatif et est axé sur l'équilibre dont nous avons besoin. Voilà notre objectif.

Nous avons établi le plafonnement des loyers, mais nous avons éliminé la TVP pour la construction d'immeubles à logements multiples. Nous nous penchons directement sur la réforme fiscale. Nous nous assurons de viser un équilibre afin que nous puissions créer le marché de construction de logements le plus concurrentiel du Canada atlantique. Voilà notre ambition — construire plus de logements pour davantage de gens du Nouveau-Brunswick afin que tout le monde ait un chez-soi sûr et abordable et qu'il y ait une structure et des mesures de soutien au sein du système de location. Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Eh bien, parlons de rétroactivité, Madame la présidente. La réalité, c'est que, en raison du changement que veut apporter le gouvernement, les propriétaires d'immeubles qui suivaient les règles et qui donnaient six mois à l'avance les avis d'augmentation, comme ils devaient le faire, se voient maintenant imposer un plafonnement des loyers. Toutes les ententes qu'ils avaient avec leurs locataires sont maintenant nulles et non avenues. Ce sont des augmentations que les propriétaires avaient planifiées afin de pouvoir investir dans leurs appartements. Vu la mesure prise par le gouvernement, ils ne pourront plus faire ces investissements.

Le gouvernement veut s'éterniser sur le fait qu'il élimine la TVP pour les nouvelles constructions et s'en vanter, mais il limite la capacité des propriétaires à générer des revenus au moyen de leurs bâtiments actuels. Le gouvernement actuel envisagera-t-il la possibilité d'éliminer la TVP sur les matériaux de rénovation comme façon de veiller à ce que les propriétaires ne soient pas touchés en deux temps, c'est-à-dire qu'ils ne se trouvent pas dans l'impossibilité de payer leurs factures et dans l'impossibilité de composer avec des coûts accrus parce que le gouvernement diminue leur revenu? Que fera le gouvernement actuel pour essayer d'aider les propriétaires?

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Notre plan immédiat est de nous assurer que notre approche s'harmonise avec celle des provinces autour de nous qui ont pris des mesures pour éliminer la taxe de vente provinciale pour la construction d'immeubles à logements multiples. Cela fera en sorte que davantage de nouveaux logements seront construits plus rapidement. Les promoteurs qui demeuraient peut-être inactifs en raison de coûts accrus peuvent maintenant agir.

La question des exploitants qui doivent faire des changements et investir dans leurs biens est importante. Voilà pourquoi nous avons établi, au-delà du plafonnement des loyers, une limite de 9 % pour faire en sorte que les rénovations nécessaires soient faites et pour continuer d'assurer aux gens la stabilité et la prévisibilité dont ils ont besoin quant à leur loyer. Voilà pourquoi nous prenons la mesure. Nous la prenons ainsi parce que, pour nous, l'important, c'est l'équilibre. Notre mesure n'est pas rétroactive comme les mesures de plafonnement des loyers l'ont précédemment été. Nous trouvons un équilibre et nous travaillons avec toutes les parties pour faire en sorte que, sur le plan du logement, nous établissions la meilleure situation du Canada atlantique.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci, Madame la présidente. Ici, la réalité, c'est que nous avons des propriétaires qui doivent composer avec l'augmentation de toute une gamme de coûts. Maintenant, le gouvernement enlève... Ce sont les gens qui fournissent des logements aux gens du Nouveau-Brunswick. Pour être en mesure de continuer à le faire, ils ont besoin d'argent pour investir dans non seulement leurs biens actuels, mais aussi de nouveaux biens. Tout ce que je propose à l'égard du changement concernant la TVP pour les rénovations, c'est d'aider les propriétaires à demeurer en mesure de fournir aux gens des logements habitables, mais, lorsqu'on diminue leurs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

revenus, ils ne peuvent pas le faire. Vous parlez maintenant d'une augmentation des dépenses, mais aussi d'une capacité réduite de payer ces dépenses accrues.

Ce dont nous parlons ici, ce sont de propriétaires qui ne pourront pas réinvestir de l'argent. Vu les restrictions que prévoit le gouvernement actuel, ils ne pourront pas construire de nouveaux bâtiments. Que fera le gouvernement sur le plan de l'allègement de l'impôt foncier pour aider les propriétaires à investir dans de nouveaux biens?

[Original]

L'hon. M. Kennedy (Quispamsis, ministre des Gouvernements locaux ; ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. C'est un grand plaisir pour moi de me lever pour la première fois à la Chambre en tant que député de Quispamsis et en tant que ministre des Gouvernements locaux et ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Bien sûr, dans notre plateforme électorale, nous nous sommes engagés à mettre en place une réforme fiscale et à procéder à une refonte du système d'évaluation foncière de la province. Nous rencontrerons nos parties prenantes. Les discussions sont déjà en cours. En 2025, nous travaillerons pour faire en sorte que des améliorations et des changements soient apportés pour l'exercice financier des municipalités de 2026. Bien sûr, comme vous le savez, Madame la présidente, l'exercice financier de la province s'étend du 1^{er} avril au 31 mars, mais dans le cas des municipalités, il s'agit de l'année civile. Nous nous engageons à faire cela et à faire en sorte que le système soit juste, équitable et facile à comprendre pour les gens du Nouveau-Brunswick.

SERVICES DE TRAITEMENT DES DEPENDANCES

M. Weir (Riverview, PC) : Merci, Madame la présidente. Je prends la parole aujourd'hui à l'occasion de la Semaine nationale de sensibilisation aux dépendances. À titre de porte-parole en matière de Services de santé mentale et de traitement des dépendances, je trouve alarmant de constater que, dans la plateforme libérale et dans la lettre de mandat du ministre, les dépendances ne sont mentionnées qu'une seule fois. Il était bien de voir la santé mentale y être mentionnée plus de 16 fois, mais je trouve l'unique mention des dépendances inquiétante. J'espère qu'il ne s'agit que d'un oubli. Des parties prenantes ont des lits de traitement inoccupés en raison du manque d'accès en temps opportun aux centres de désintoxication. La question que je pose au ministre par votre intermédiaire, Madame la présidente, est la suivante : S'engagera-t-il aujourd'hui à financer la quantité nécessaire de lits de désintoxication additionnels dans la province? Merci.

L'hon. M. McKee, c.r. (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Merci,

Questions orales

Madame la présidente. Je remercie le député d'en face de la question. Tout comme pour mon collègue, il s'agit de la première fois que je prends la parole ici, pendant la période de questions, et que je réponds à une question portant sur la santé mentale, un sujet qui me tient beaucoup à cœur. Je suis honoré qu'on m'ait confié les rôles que j'occupe, tant du côté de la Justice que de celui de la Santé mentale. À mon avis, travailler pour que les gens obtiennent les services dont ils ont besoin lorsqu'ils en ont besoin et ne pas criminaliser les gens qui ont besoin d'aide sont des choses qui vont de pair.

L'un de nos engagements consistait à améliorer l'accès à des lits de traitement dans la province. Depuis la fin du mandat du gouvernement précédent, un processus visant l'ajout de 50 lits additionnels est en cours. Nous travaillons activement pour faire fond sur cela afin de veiller à ce que toutes les personnes qui ont besoin de tels services puissent y avoir accès lorsqu'elles en ont besoin, car nous ne pouvons pas rester les bras croisés. Des gens sont actuellement sur la liste d'attente pour des traitements volontaires. Nous travaillons activement à cet égard. Nous avons pris des engagements en ce sens dans notre plateforme. J'ai hâte de me mettre au travail sur l'important dossier en question.

M. Weir (Riverview, PC) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le ministre de sa réponse. Le ministre a omis de mentionner la lutte contre les dépendances dans son premier discours. Je comprends cela. La nervosité m'a aussi donné du fil à retordre.

Nous ne pouvons pas augmenter le nombre de lits de traitement sans augmenter le nombre de lits de désintoxication. Je reviens à la question que j'ai posée. Je comprends que les lits de traitement sont extrêmement importants. D'après ce que les diverses parties prenantes concernées nous ont dit, nous savons tous que nous avons grandement besoin de ces lits de traitement. Si nous voulons avoir une possibilité quelconque d'endiguer la vague de dépendance dans nos collectivités, il faut que les lits de traitement et les lits de désintoxication soient disponibles. Les personnes aux prises avec des problèmes de dépendance ont besoin de tels établissements jusqu'à ce qu'elles soient prêtes à passer à l'étape suivante de leur rétablissement. Voici ma question pour le ministre : Le ministre s'engage-t-il à faciliter l'accès aux lits de désintoxication et aux lits de traitement dans la province? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. McKee, c.r. (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie encore une fois le député d'en face de sa question complémentaire. Comme je l'ai mentionné, dans notre plateforme, nous étions très engagés autant à l'égard des services de traitement des dépendances que des services de santé mentale. Nous avons un plan très énergique en matière de santé mentale et de dépendances. Nous voulons intégrer des travailleurs en santé mentale dans les cliniques de soins communautaires, nous voulons augmenter le nombre de places de formation pour les psychologues et les psychiatres et nous voulons créer un tribunal de la santé mentale à l'échelle de la province et étendre ainsi ce concept de la région de Saint John à toute la province. Voilà les questions auxquelles je m'engage à travailler.



Questions orales

L'aspect le plus important, pour régler la question, c'est la lutte contre les dépendances. Nous devons élargir l'accès à des lits de traitement, que ce soit pour la désintoxication... Nous avons besoin de centres de désintoxication pour que les gens puissent aller en traitement une fois qu'ils sont entièrement désintoxiqués. Cela va de pair. Nous devons regarder la situation dans l'ensemble. Un plan à l'égard des lits de traitement était prévu à un certain moment, mais il n'a pas abouti. Nous déployons des efforts en vue d'ajouter 50 lits additionnels et nous travaillerons activement pour augmenter la capacité afin que toutes les personnes qui ont besoin de services puissent y accéder quand elles veulent y avoir accès.

FRAIS DE SCOLARITÉ

M. Cullins (Fredericton-York, PC) : Merci, Madame la présidente. Je suis fier de prendre la parole aujourd'hui en tant que député de la loyale opposition de Sa Majesté et de poser une question au nom des gens du Nouveau-Brunswick, surtout au nom des étudiants du postsecondaire. Je souhaite la bienvenue à la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail à notre premier échange d'information, et j'espère que les étudiants du postsecondaire peuvent compter sur nous pour faire un bon travail.

Madame la présidente, j'ai été content de constater que l'une des 100 promesses faites dans la plateforme libérale consistait à maintenir une mesure que nous avons instaurée pour les étudiants du postsecondaire et qui a trait à l'absence d'intérêts sur les prêts étudiants. Or, je n'ai vu dans la plateforme aucune mention concernant les frais de scolarité. Nous nous souvenons tous du temps où le dernier gouvernement libéral, au sein duquel l'actuelle première ministre a oeuvré, a apporté des changements aux frais de scolarité. Madame la ministre, y a-t-il des changements prévus en ce qui concerne les frais de scolarité?

L'hon. M^{me} Townsend (Rothesay, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*, L) : Merci, Madame la présidente, et merci au député d'en face de la question. Je lui en suis vraiment reconnaissante. Je suis ravie d'être ici et de prendre la parole pour la toute première fois. Je crois comprendre que je suis ce qu'on appelle une « nouvelle nouvelle », car je suis non seulement une nouvelle ministre, mais aussi une nouvelle députée à l'Assemblée législative. Mon portefeuille est énorme. Il est vaste, et ma lettre de mandat est d'ailleurs très longue.

Vous avez demandé ce que nous faisons pour les étudiants. Oui, nous avons l'intention de continuer à offrir des prêts étudiants sans intérêts. Les frais de scolarité, pour leur part, ne dépendent pas de nous. Les collèges et les universités sont indépendants, et ils déterminent les frais de scolarité. Bien sûr, ils ont de nombreuses...

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

Questions orales

[Original]

SUICIDES

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente. Notre système de santé mentale ne répond pas aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick, comme le souligne *l'Acadie Nouvelle* aujourd'hui.

Dans le plus récent rapport annuel du coroner en chef, en 2021, il est indiqué que le taux moyen de suicides dans la province était de 11,9 suicides par 100 000 personnes. C'est un échec, Madame la présidente. Dans la région du Restigouche, le taux est de 22,5 suicides par 100 000 personnes. Dans la région de Miramichi, le taux est de 19,6. Dans la région de Woodstock, le taux est de 18,7. En 2020, Edmundston était au sommet, avec un taux de 33,9 suicides par 100 000 personnes.

Ma question s'adresse au ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances. Créera-t-il des cliniques de santé mentale sans rendez-vous?

L'hon. M. McKee, c.r. (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie également le chef du troisième parti. Le ministère de la Santé est au courant des taux élevés de suicide partout dans la province et surtout dans le Nord. Ce que je comprends, c'est que les réseaux de santé travaillent en collaboration avec le ministère de la Santé et des parties prenantes pour mettre en place des initiatives visant à donner un meilleur accès aux services de santé mentale.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous avons un plan très énergique dans notre plateforme pour augmenter les services en matière de santé mentale. Nous avons parlé de placer des professionnels de la santé mentale dans les centres de santé communautaires, afin qu'ils puissent travailler en parallèle avec les gens qui offrent les soins primaires.

Nous parlons aussi d'autres services comme les lits de traitement, pour les gens qui en ont besoin pour résoudre des problèmes de dépendance ou de santé mentale, qui vont souvent de pair. Nous travaillons très fort à ce dossier, car nous le prenons très au sérieux. Nous allons continuer à mettre de l'avant les priorités des gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, la situation est simplement inacceptable. La situation actuelle est déplorable. Les services des urgences dans les hôpitaux ne sont ni équipés ni conçus pour s'occuper des personnes qui vivent une situation d'urgence liée à la santé mentale, à moins qu'il s'agisse d'une psychose. Les gens ne sont pas tous traités de la même façon lorsqu'ils se présentent à l'urgence, où le personnel médical est expert en médecine d'urgence et non en troubles mentaux. Trop

Questions orales

souvent, si un patient est admis, aucune transition appropriée pour le retour dans la collectivité n'est assurée.

Comme le montrent nos taux élevés de suicide, le système ne répond pas aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick. Les personnes qui vivent une crise de santé mentale n'ont aucun lieu adéquat où chercher de l'aide. Chaque service de police de la province le confirmera. Les agents de police ne savent pas où amener ces personnes. Ils veulent pouvoir amener au bon endroit les personnes qui souffrent de troubles mentaux et qui ont besoin d'aide, mais il n'y en a pour le moment aucun. Le ministre responsable de la santé mentale établira-t-il un réseau de cliniques sans rendez-vous spécialisées en santé mentale ouvertes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et dotées de lits de soins actifs pour répondre aux besoins des personnes qui doivent être admises à l'hôpital, mais pour lesquelles aucune place n'est disponible au service de psychiatrie ou auxquelles ce dernier ne convient pas?

L'hon. M. McKee, c.r. (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Oui, merci, Madame la présidente. Je remercie le chef du tiers parti de sa question. Il s'agit d'une question très importante. Nous devons veiller à ce que les gens qui ont besoin d'aide puissent en obtenir lorsqu'ils en veulent. Nous savons que les services sont depuis plusieurs années insuffisants, et je me réjouis à la perspective de travailler d'arrache-pied à ce dossier. Au cours des trois dernières semaines, j'ai pris connaissance d'un certain nombre d'initiatives. Je rencontre des parties prenantes et les RRS pour discuter de leurs priorités et des priorités de diverses collectivités. Nous travaillerons ensemble et adopterons une approche exhaustive, transparente et collaborative pour que les gens du Nouveau-Brunswick reçoivent les services dont ils ont besoin.

En ce qui concerne les services de santé mentale et de traitement des dépendances, je m'engage pleinement à écouter chaque collectivité de la province au sujet de ses besoins et à faire en sorte que chaque personne ait accès aux services dont elle a besoin, lorsqu'elle le veut. Voilà le plus important.

QUALITÉ DE L'AIR

M^{me} S. Wilson (Albert-Riverview, PC) : Merci, Madame la présidente. La plateforme du gouvernement libéral et la lettre de mandat du ministre de l'Environnement énoncent un engagement à moderniser la *Loi sur l'assainissement de l'air* et la *Loi sur l'assainissement de l'eau*. Madame la présidente, je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que les gens du Nouveau-Brunswick méritent des systèmes de filtration d'air et de climatisation modernes dans les écoles provinciales, les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée et les bâtiments publics. Le ministre peut-il nous dire si une évaluation de tous les bâtiments a été faite et combien coûtera la modernisation?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

L'hon. M. LePage (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente. Tout d'abord, j'aimerais remercier la députée d'en face de sa question. Toutefois, si elle avait fait son travail, elle saurait que la *Loi sur l'assainissement de l'air* relève du ministère de l'Environnement et englobe tout ce qui touche l'air à l'extérieur.

Tout ce qui concerne l'air à l'intérieur et toute question connexe relèvent du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, de Travail sécuritaire NB ou du ministère des Transports et de l'Infrastructure. Donc, je demande à la députée d'en face de faire son travail pour préparer de bonnes questions. Merci.

[Traduction]

M^{me} S. Wilson (Albert-Riverview, PC) : Eh bien, eh bien, eh bien, Madame la présidente. Nous partons du bon pied ici ce matin.

La lettre de mandat du député libéral indique fièrement que le gouvernement s'engage à exiger « que toutes les nouvelles écoles, hôpitaux, foyers de soins de longue durée et autres bâtiments publics soient dotés de systèmes modernes de filtration de l'air, de chauffage et de climatisation ». Madame la présidente, voilà une autre promesse du gouvernement actuel qui pourrait être considérée comme redondante, puisqu'il s'agit de la façon dont tout nouveau bâtiment doit être construit.

Toutefois, en ce qui concerne la modernisation des bâtiments actuels, le ministre expliquerait-il à la Chambre pourquoi l'établissement des coûts dans la plateforme des Libéraux indiquait que les promesses à l'égard de l'air pur n'auraient aucune incidence sur le budget? Est-ce parce que le gouvernement n'a pas vraiment l'intention de dépenser des fonds du budget pour le faire? Je rappelle au ministre que l'engagement figure dans sa lettre de mandat.

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin, ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis content de prendre la parole pour répondre moi aussi à ma première question à l'Assemblée législative. J'attends ce moment depuis 10 ans. En fait, à vrai dire... Nous savons que l'air pur est important. Nous savons qu'il est important que les gens dans nos bâtiments publics, nos écoles et nos immeubles de bureaux un peu partout en ville respirent de l'air pur. Nous savons que c'est important. En fait, cela fait partie de ma lettre de mandat.

En ce sens, j'ai demandé au personnel du ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) d'évaluer tous les bâtiments, notamment les écoles et les autres bâtiments publics, afin de déterminer la qualité de notre air afin que nous puissions établir un point de départ.



Questions orales

De là, nous pourrions concevoir un plan visant à atteindre une norme de qualité plus élevée que notre norme actuelle. En ce qui concerne les nouveaux bâtiments, bien sûr, nous nous conformerons à la norme ASHRAE 241. Merci, Madame la présidente.

ÉQUITÉ SALARIALE

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci, Madame la présidente. Je veux souhaiter la bienvenue à la ministre responsable de l'Égalité des femmes à l'occasion de sa première question. J'espère que nous accomplirons de grandes choses pour les femmes du Nouveau-Brunswick.

Le nouveau gouvernement libéral a promis d'adopter des mesures législatives pour assurer l'équité salariale dans le secteur privé. Retournons à l'époque où la nouvelle première ministre libérale travaillait au sein du Cabinet du premier ministre, sous le gouvernement Gallant. Un article de la CBC publié en août 2018 était intitulé : Les Libéraux admettent qu'ils n'ont pas tenu leur promesse relative à l'équité salariale.

Les Libéraux ont déjà un bilan, et il n'est pas bon, Madame la présidente. La ministre responsable de l'Égalité des femmes confirmera-t-elle à la Chambre que leur promesse, s'ils la tenaient, se traduira par une mesure législative semblable à celle de l'Ontario et du Québec? Même s'ils tenaient cette promesse, les mesures législatives semblables ne s'appliquent qu'aux entreprises qui comptent 10 employés ou plus. Nous savons que, au Nouveau-Brunswick, de 75 % à 80 % des entreprises sont de petites entreprises. Madame la présidente...

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Et merci beaucoup à la députée d'en face pour cette question. Je voulais me lever, parce que c'est un sujet qui est vraiment important pour moi.

[Traduction]

Je pense que l'équité salariale est d'une importance cruciale. Nous en avons débattu à la Chambre, et je sais que l'opposition a voté contre l'équité salariale à l'époque. Il s'agit d'une mesure que le gouvernement libéral précédent a proposée en tant que premier gouvernement à établir l'équité salariale au sein du secteur public et, ce faisant, il a fait d'énormes progrès pour les employés des services publics du Nouveau-Brunswick. Nous avons très hâte de travailler avec la coalition afin de mettre en oeuvre l'équité salariale, qui s'étendra au secteur privé, et de faire en sorte que personne ne reçoive une rémunération injuste en raison de son sexe et que les gens reçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale. Il s'agit d'une chose que mérite chaque personne du Nouveau-Brunswick.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

J'espère vraiment que tous les parlementaires donneront leur appui afin que tous les gens du Nouveau-Brunswick aient un salaire équitable.

[*Original*]

Le gouvernement Holt sera fier de prendre les mesures nécessaires pour mettre en place l'équité salariale. Merci, Madame la présidente.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période des questions est terminée.

